

Rapport commission FA – Ferme agro-urbaine – Convention avec les agriculteurs

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 5 avril 2023, 31 mai 2023 et 30 août 2023, la commission Finances et Administration a étudié le projet de convention entre la commune de Bernex et les agriculteurs, Association Ferme de Bernex, relatif à la gestion du parc agro-urbain.

L'étude de cette convention a été laborieuse, la commission ayant souhaité obtenir tous les documents nécessaires avant de se prononcer, soit le PV de l'assemblée constituante, les statuts de l'association, le PV de la dernière assemblée générale avec la liste des membres et l'annexe 2 de la convention, cahier d'entretien général, complétée.

Ce contrat lie la Commune de Bernex et l'Association « Ferme de Bernex », association constituée le 25 juillet 2018 et dont les statuts ont été révisés le 5 avril 2023.

Une demande d'inscription au Registre du Commerce a été effectuée le 28 août 2023, selon demande de la commission.

La convention régit la gestion du parc et de la ferme selon un cahier d'entretien général. Il est rappelé que l'Etat est propriétaire du parc avec une cession d'utilisation de l'Etat en faveur de la commune, la commune mettra cette partie à disposition de l'Association. L'Association exercera des activités de production agricole respectant l'agriculture biologique et label GRTA, sensibilisation de la population à l'agriculture de proximité et à l'alimentation, vente et mise en valeur des produits fermiers, transformation de produit de la région et entretien du parc.

Certains commissaires s'étonnent de la durée du bail initial de 15 ans, il s'agit de la norme en termes de bail selon le droit foncier rural.

La question du fermage suscite de nombreux débats, un montant de Frs 115'000.- pour la ferme et la cour de ferme et un montant de Frs 974,05 pour les surfaces à vocation agricole et les potagers didactiques, l'Association pouvant compenser sur ce fermage les montants facturés au titre des prestations d'entretien pour autant que les factures soient validées par la Commune, le montant compensatoire maximum de Frs 20'000.— a été voté et ajouté par la commission.

Monsieur Vonlanthen indique que le ratio du fermage par rapport à l'investissement laisse entrevoir un rendement d'environ 4,7 %.

Les deux appartements de la ferme sont des logements de fonction et pourront être sous-loués par l'Association uniquement à des personnes concernées par l'exploitation de la ferme.

La commune refacturera les frais d'électricité et d'eau à l'Association, exception faite pour l'électricité produite par la centrale photovoltaïque installée sur le toit, pour laquelle la commune concède le droit de faire usage de l'électricité produite à titre d'autoconsommation.

Les commissaires souhaitent également une estimation des coûts restant à la commune. M. Vonlanthen estime que cela équivaldra à un poste temps plein, mais dépendra évidemment du niveau d'entretien à effectuer, des saisons et sera affiné années après années.

Les commissaires se questionnent encore par rapport au financement de la construction de la ferme dont l'Etat doit avancer le montant manquant. Pour rappel le Conseil Municipal a voté un crédit de construction le 5 avril 2022, sous réserve des apports ou subventions, la participation de la Commune de Bernex se montant au maximum à Frs 2'000'000.—

La commission passe au vote et vous recommande par

4 pour, 5 abstentions (9 membres présents)

D'autoriser le Conseil Administratif à signer le contrat relatif à la gestion du parc agro-urbain entre la Commune de Bernex et l'Association « Ferme de Bernex »

Bernex, le 1^{er} septembre 2023

Sandra Marconi